



Démolition hangar

Par Oliver

Bonjour
Je fais démolir un hangar attenant au mur appartenant à mon voisin.
Le mur ne sera pas touché.
Ce dernier me demande de l'enduire vu qu'il ne sera plus protégé par le hangar.
Suis-je obligé de le faire.

Par Burs

Bonjour,
un mur de quoi, d'un bâtiment ou de clôture

Par isernon

bonjour,
avez-vous obtenu un permis de démolir ?

Salutations

Par Nihilscio

Bonjour,
Si l'adossement du hangar a provoqué des dégradations sur le mur, vous devez une remise en état. Je ne vois rien d'autre. Peu importe que ce soit un mur de clôture ou de bâtiment et que vous ayez obtenu un permis de démolir ou non.

Par Burs

tout dépend si le hangar a été construit avant ou après la construction du mur.

Par Nihilscio

Qu'est-ce que ça change ?

Par Burs

Si une construction existe et que vous monter votre propre mur à coller celle-ci, c'est à vous prévoir un matériau isolant lors du montage du mur.